

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MAROLLES (Loir-et-Cher)
Réf 27/2026**

Séance du 04 juin 2026

L'an deux mille vingt -six, le 04 juin à 19 heures 00,

Le Conseil Municipal de Marolles (Loir-et-Cher) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire publique, salle de la Mairie, lieu ordinaire de séance, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 (ou L. 2121-12 pour les communes de plus de 3500 habitants) et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : Yannick SEVRÉE, Maire,

Mme : Karine GASSELIN, Lydie LAMBAULT GUITTARD, Véronique MARTINE, Laure PARISSET, Émilie RIGUIER, Isabelle THYEBAUT;
M. Denis BERTHELOT, Bruno BLANCHARD, Björn BROCKOP, Christophe DAVID, Jean-Claude RIGOREAU, Michel SALMON.

Absents : Valérie POMMIER, Julien DIGUET LAFON

Formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de **15 membres**.

Secrétaire de séance : Bruno BLANCHARD

Date de la convocation :	Date d'affichage :	Nombre de membres en exercice :	Nombre de membres présents :	Nombre de membres absents :	Nombre de procurations :
29/05/2026	29/05/2026	15	13	2	0

**CCID 2026 – 2033
PROPOSITION COMMISSAIRES**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération N°21-2026 du 20 avril 2026 dans lequel il a été proposé 11 personnes parmi les membres du Conseil Municipal et les habitants de la commune.

La commission CCID devant être composée de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants hors Monsieur le Maire, il est nécessaire de compléter cette liste jusqu'à 24 personnes maximum.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

Le Conseil municipal,

APPROUVE l'ajout de membres supplémentaires portant au nombre de 16 personnes, les 24 personnes n'ayant pas été trouvées.

A Marolles, le 04 juin 2026



Bruno BLANCHARD

Accusé de réception en préfecture
041-214101289-20260608-2026-27-DE
Date de réception préfecture : 08/06/2026

Secrétaire de Séance

